AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0218
FR0000131708-FS0096

10 février 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNIP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 février 2014, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 février 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNIP et détenir 5 032 395 actions TECHNIP[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,43% du capital et 4,05% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TECHNIP sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« investment adviser » pour le compte de fonds. A raison d'une réorganisation, Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International, Inc. n'effectuent plus de déclarations séparées. Ainsi, à compter du 1er septembre 2012, les détentions sont agrégées et déclarées par The Capital Group Companies, Inc.
[2] Dont 3 116 980 actions sous forme d'ADR.
[3] Sur la base d'un capital composé de 113 680 256 actions représentant 124 356 300 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.